Un an . . . . . . . 30 fr. Trois mois . . . . . 8 Poste : Madua Lan 

on s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat

sur la poste, et chez tous les libraires. POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . 20 Réclames, — ... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reques et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des appnoses.

Les articles communiqués dolvent êire remis au bureau du journal la veille de la repro-duction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

A L'AGENCE HAVAS

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'ahonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 MAI

## CHRONIQUE GÉNÉRALE

La rupture complète qui a éclaté entre la commission du budget et le gouvernement engendrera-t-elle une crise? On ne paraît pas en être absolument convaincu dans l'enceinte législative. Les uns prévoient un raccommodement quelconque. Certaines petites intrigues de couloirs semblent justifier cette hypothèse. Nous avons aperçu, dans un coin du salon de la Paix, MM, Clémenceau et Rouvier, Dreyfus, Reinach, Pichon, se livrant à des conversations intimes. Il ne manquait que M. Pelletan à ce conciliabule mi radical, mi-opportuniste, pour lui donner une signification précise. Certains politiciens se montrent moins optimistes. Les hésitations du cabinet, son impuissance manifeste à établir l'équilibre budgétaire, sa mauvaise volonté à réaliser des économies démandées par la Chambre, les procédés changeants du ministre des finances qu'on a baptisé le « baron Auguste » de la République, ont excité un mécontentement aussi profond que général.

La commission s'est ajournée à lundi pour entendre le rapport de M. Pelletan. Il est à supposer que ce rapport sera déposé dès le début de la séance de lundi. Le ministère a résolu de demander la discussion immédiate des conclusions de la commission el de poser la question de confiance.

## an'ero (Rooker) COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget, après avoir enlendu avant-hier le président du Conseil et le ministre des finances, a décidé de proposer à la Chambre l'ordre du jour sui-

La Chambre, considérant que les économies introduites dans le budget de l'exercice 1888 sont insuffisantes, invite le gouvernement à lui soumettre de nouvelles propositions.

M. Pelletan, qui a été nommé rapporteur, donnera lundi lecture de son rapport à la commission.

# LE NOUVEL IMPÔT

Ils n'ont pas perdu leur temps, MM. les députés de la gauche. A peine rentrés au Palais-Bourbon, ils ont voté un nouvel im-

pôt. La surtaxe de 40 francs par 400 kilos sur les aucres, même français, pèsera d'un poids très lourd sur l'agriculteur et le consommateur, mais il allègera un peu le déficit budgétaire créé par les gaspilleurs ré-publicains. Ces citoyens-là ont augmenté de 120 millions par an le budget des traitements de leurs fonctionnaires. Il faut bien payer cette augmentation. Mais que sera le produit attendu de la surtaxe? Les évaluations sont très hypothétiques. Ce que nous savons bien, c'est que les quelques millions qu'on se propose d'arracher aux contribuables boucheron! le gouffre du déficit à peu près comme la sardine légendaire du naif citoyen de la Cannebière bouchait l'entrée du port de Marseitle.

Chose digne de remarque, parmi les partisans de la surtaxe figure une multitude de ces députés plus ou moins rouges qui dernièrement protestaient, avec des gestes furibonds, contre les surtaxes relatives aux céréales étrangères et au bétail étranger. Ces gens-là estiment qu'il vaut mieux frapper d'impôts les productions françaises que les productions des Allemands ou des Américains. Singulière façon de comprendre et de pratiquer les doctrines libre échangistes.

hour comprise que, c'est 5,000 fr., qua On télégraphie de Londres au Paris:

« On commente assez vivement l'article du correspondant du Times sur l'allure probable du procès Schnaeblé à Leipzig.

» Je puis vous assurer qu'au point de vue étranger, ce système de provocations incessantes de la part de M. de Bismarck, faites hypocritement, sous une certaine forme légale, ne sera pas inntile à la France.

» Petit à petit, l'attitude de l'Allemagne feit regagner à la France de grandes sym-

pathies en Europe.

» Aujourd'hui, aux yeux de tous les étrangers, grâce aux discours divers de M. de Bismarck et aux semi-provocations allemandes, tout le monde commence à être sincèrement convaincu que l'Allemagne cherche une guerre. »

On donne comme probable que M. Schnaebié va être nommé, vers la fin du mois, commissaire spécial à Belfort, où il resterait jusqu'à l'époque de sa retraite; c'est-à dire au 1° octobre.

Me'ne pas curida. On annonce le décès de M. Doniol, directeur des postes et télégraphes du département de Saine-et-Oise.

M. Doniol est le beau-frère de M. Goblet, président du conseil, et le frère du directeur de l'Imprimerie Nationale.

Les nouvelles les plus alarmantes arrivent de la région de Sétif (Algérie).

L'invasion des sauterelles fait des progrès rapides, et il semble difficile d'en conjurer les terribles effets. Des mesures exceptionnelles vont être prises pour combattre le

Erratum. - Dans notre numéro d'hier, 1re page, 4° colonne, le titre d'un article de la Petite Guerre figure sinsi : « La rentrée des Chambres et la séparation de l'Église dans l'État »; c'est a ... la suppression de l'Église dans l'État » qu'il faut lire, phrase que l'on retrouve d'ailleurs dans l'article.

### LE SEUL HOMME

Nous lisons dans l'Intransigeant l'étonnant article qui suit:

« La commission a renvoyé hier au gouvernement le projet de budget que celui-ci

avait si consciencieusement élaboré. Comme il n'en trouvera et n'en cherchera probablement pas d'autre, il y a lieu de croire que M. Goblet va rendre son portefeuille pour se retirer à Amiens, dans une croûte de pâté. On annonce déjà le retour du ministère Freycinet, qui remplacerait sur l'affiche le cabinet dont les représentations vont finir. Car, au Palais-Bourbon, c'est comme à la Gaité ou à l'Ambigu, où, quand une pièce tombe, on essaie d'une reprise. M. de Freysinet devient le Courrier de Lyon du théâtre parlementaire.

» Cependant, des braits d'une étrangeté invraisemblable circulent dans les couloirs. Des gens qui se prétendent bien informés affirment que M. de Freycinet, étant décidé à rompre avec cette majorité de Tantale qui le fuit des qu'il étend la main pour la saisir, est en train de négocier avec les opportu-nistes, auxquels il emprunterait pour en faire un ministre et, chose plus grave, un ministre de l'intérieur, vous ne devinerez jamais qui..... Raynal lui-même, le Raynal des « conventions scélérates », le Raynol du Tonkin et de Jules Ferry.

» Nous offrir cette épave de la politique indo-chinoise, ce serait déjà pas mai audacieux; cependant, l'opportunisme n'ayant jamais brillé par la sobriété, et l'appétit lai venant d'ordinaire en mangeant ou même en ne mangeant pas, il aurait exigé de M. de Freycinet un autre gage: mais celui-ci tellement extraordinaire, extravagant et pharamineux, que nous ne nous permettons de le signaler que pour mémoire : le rem-placement du général Boulanger.

» On s'imagine facilement la stupéfaction dans laquelle tomberait le pays tout entier, le jour où on lui annoncerait que le ministre actuel de la guerre a dû céder sa place à un général quelconque, ou peut-être à M. de Freycinet en personne, qui, assure-t-on, au-rait quelque idée de s'adjuger ce département si difficile à occuper.

» Au moment où l'Allemagne accumule sur nos frontières des forces lous les jours grossissantes; à quinze jours à peine de l'affaire Schnaeblé; quand le travail de la réor-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Par M. DU CAMPFRANC

Alors on vit toute une ardente jeunesse s'enrôler, ne doutant pas de retrouver ces routes du triomphe, ces routes que la France conneissait si bien jadis. Paris se préparait à la résistance. Les forts et les remparts s'armaient, les provisions s'entassaient ; le siège serait long, et les souffrances seraient grandes ; mais on finirait par vaincre l'ennemi.

Le jour où les premiers ablans montrèrent leurs lances aux environs de la capitale, Henri entra dans le petit salon de Madeleine. Il était extrêmement pale. Lui aussi, jour par jour, beure par heure, avait noté les pulsations de plus en plus faibles de son pays. Il n'aurait pas combattu si le drapeau de sa patrie avait présidé aux victoires, mais le drapeau troué de balles lui était sacré; l'abandonner lui eut paru lache.

Il trouva sa mère dans un grand abattement. Rile redoutait, chez Henri, quelque généreuse résolution, et son amour passionné pour ce fils la rendait faible entre les faibles. Sous les stammes do couchant, qui empourpraient le petit salon,

elle demeurait dans une immobilité rêveuse; le Moniteur déplié glissait sur ses genoux ; le courage lui manquait pour lire le récit de nouvelles défaites. Elle était désolée d'entendre le cri désespéré d'un peuple à l'agonie, désolée de voir couler le sang de la nation généreuse. Mais qu'y pouvait-elle? Rien... Rien que pleurer. Et les larmes des mères sont de si faibles armes! Qui en a pilié? Quel est le conquérant qui jamais en a pris souci?

Son fils s'assit près d'elle; son regard bleu, comme un lumineux rayon, glissait jusqu'à l'âme de la pauvre femme; doucement il lui avait pris la

Elle s'effraya. Il lui sembla que la lèvre de son fils tremblait; puis ce regard persistant attaché sur elle, cet œil profond empli d'une tristesse mâle, quel secret cachait-il?

Il dit, après une courte bésitation :

- Mère, ma mère chérie, je viens à vous, le cœur triste. Je vais vous faire de la peine; mais vous saurez me comprendre.

Madeleine, muetto et pâle, demeurait saisie par l'expression de ce visage, par l'éclat de ce regard tout étiacelant de la joie du devoir.

Il continua:

- Vous le savez vous-même, mon devoir est de partir... Je vous déchire le cœur... Mais, dites, puis-jo hésiter dovant nos défaites? Si l'on vous

blessait, ma mère, je voudrais vous défendre ; je voudrais mourir pour vous sauver... La patrie, c'est aussi ma mère. Je vais m'engager. Oh! dites-moi que vous le voulez bien. Dites-moi : Tu as raison... Pars... Tu no serais pas mon fils, si ta n'avais pas de cœur, si tu n'entendais pas l'appel de ton pays.

Il s'était levé, et un rayon de soleil couchant éclaireit son noble front. Il était beau, d'une sorte de beauté héroïque qui frappait sa mère. Il s'animait en parlant, sa voix grave faisait vibrer toute la tendresse de Madeleine. Si jeune, si beau, et il voulait combattro! Elle était fière de ce couragoux enfant; et, cependant, elle frémissait d'épouvante. Lui, combattre l... et combattre la Prusse !... C'était impossible. Le sang lui battait aux tempes; elle craignait de devenir folle.

Henri reprit d'une voix plus lente, pleine de

- Vous no me répondez pas? mais vous m'approuvez ; je le sais.

Et elle, vivement, l'entourant de ses bras :

- Oui, je t'approuve. Oui, je t'admire, tu es généreux et brave; mais, je ne veux pas que tu combattes; je ne veux pas que tu t'engages. Je ne le veux pas. Je te le défends.

Vaincue par l'émotion, elle demeura inerte; puis, calmée, elle reprit : - Pardonne-moi ma défaillance et ma lâcheté.

Je sais bien que c'est mal, ce que je fais là. Je sais bien que je devrais te donner l'exemple du sacrifice. Mais c'est plus fort que moi, vois-tu. Quand je pense qu'une balle pourrait luer mon fils ... mon fils unique, je frémis. Oh! ne m'en veux pas ; plains-moi; mais je ne puis autoriser ton départ... J'ai peur pour toi... pour toi que j'adore...

Ses mains, moites de flèvre, serratent convulsivement colles du jeune homme; avec un déchirant accent de plainte elle répétait :

- Tu ne partiras pas, mon Henri; ne para pas,

je t'en supplie. Il la regardait avec un extrême étonnement.

Était-ce sa mère qui parlait ainsi? Sa mère, qu'il croyait béroïque! Pauvre femme, comme elle l'aimait pour être ainsi terrifiée à la pensée d'on danger qui le menaçait ; comme elle l'aimait pour perdre, en quelque sorte, la notion des nobles choses ! Il voniut essayer de la raisonner, de lui faire comprendre l'obligation, pour tous, de

prendre les armes.

- Vous ne savez donc pas qu'au moment où je vous parle, les Prussiens sont répandus sur notre sol; ils pillent, ils incendient, ils fusillent. Je ne puis rester inactif quand toute la jeunesse de France se lève pour repousser l'ennemi. Je rougirais de moi, et vous en rougiriez aussi quand vos alarmes séraient apeisées. Vous m'aimeriez moins parce que j'aurais été lâche. Chacune de

ganisation de l'armée est en pleine activité. et quand la nouvelle loi militaire va venir en discussion dans une semaine ou deux, toucher au porteseuille du général Boulanger équivaudrait à un tel dési porté à l'opinion de la France que le téméraire qui s'y risque. rait ne resterait pas ministre seulement une heure.

» Les députés peuvent être en majorité opportunistes ou réactionnaires, mais ils ne sont pas fous. Or, ils doivent savoir que pas un de ceux qui préteraient par leur vote les mains à cette trahison et à cet abandon de la défense nationale ne pourrait se représenter devant les électeurs sans être reçu à coups de manche à balai.

» Alors qu'il suffit de l'annonce de quelques représentations de Lohengrin pour jeter la population dans une sorte de délire, la priver ainsi du seul homme en qui elle ait consiance, et qu'en cas d'attaque de la part des Allemands elle soit disposée à suivre, ce serait provoquer à des manifestations auprès desquelles celles de l'Eden n'auraient

été que des amusettes.

Mais, demandera-t-on, pourquoi M. de Freycinet, s'il redevenait président du conseil, se séparerait-il du général Boulanger, à la collaboration duquel il ne pourrait que gagner? Lisez les journaux cléricaux, et vous ne tarderez pas à l'apprendre : précisément parce que dans cette loi militaire, dont on ajourne constamment la discussion, le général a inséré un article obligeant les séminaristes à prendre le fusil, comme s'ils n'avaient pas fait vœu de chasteté.

» Ce serait en supprimant à la fois ce chapitre et celui qui l'a introduit dans la loi que le nouveau cabinet achèterait sinon le concours effectif, au moins la neutralité des Droites. Nous continuerions à nourrir plusieurs milliers de pleutres et de sainéants qui avaleraient des hosties pendant que leurs compatriotes iraient se faire tuer; mais M. de Freycinet aurait certaines chances de garder quelques mois de plus sous son bras

un porteseuille déshonoré.

» Eh bien ! nous lui conseillons d'essayer ce petit jeu, tant nous sommes sûr qu'il en sera vite dégoûté. — Henri Rochefort. »

## LES ALLEMANDS EN FRANCE

Au moment où les fêtes publiques se multiplient dans la plupart des villes de France, les commissaires de police reçoivent, par l'intermédiaire de l'autorité préfectorale, des instructions, pour vérisser discrètement la nationalité des musiciens et saltimbanques forains, de surveiller les allures de ceux dont l'origine allemande serait reconnue.

Nous apprenons avec plaisir, dit l'Indépendant de Saintes, que quatre sujets allemands qui feisaient partie du personnel du théâtre Chabol ont été conduits à Rochesort. d'où ils seront rapatriés en Allemagne par les soins du consul de cette puissance résidant à Rochefort.

On écrit de Clermont, 8 mai :

Des jeunes gens de la société de gymnastique l'Arvernoise se sont réunis ce soir sur la place de Jaude, dans le but de contraindre le directeur de la ménagérie Pezon à expulser de son établissement un orchestre allemand qui jouait pendant les représenta-

A ce moment, une foule considérable s'était massée sur la place, devant les bara-

ques installées pour la foire. Des cris et des sifflets commençaient à se faire entendre devant la ménagerie quand la police est venue annoncer que les dix

musiciens bavarois, qui précédemment composaient l'orchestre, étaient remplacés par un orchestre clermontois.

Des cris de : « Vive la France! A bas l'Allemagne le ont été alors poussés de toutes parts.

Puis la foule s'est retirée pendant que les musicions français jouaient la Marseillaise.

M. Schnerb, préset de Meurthe-et-Moselle, vient de saire fermer l'usine d'un sieur Schmetzer, allemand.

Cette usine est située à Marainviller, au pied du fort de Manonwiller. Son propriétaire n'était pas pourvu de l'autorisation exigée par la loi du 22 août 1791.

D'après le Progrès de l'Est, l'usine interdite occupait une cinquantaine d'ouvriers, dont dix-sept appartiennent à l'armée allemande, et parmi ces derniers deux sousofficiers.

En présence des persécutions dont sont en ce moment l'objet les Alsaciens-Lorrains, c'est un devoir patriotique pour tous les Français:

De ne pas employer d'Allemand; De ne pas acheter de produits

De déserter les maisons franealses qui tiennent des produits

Nous voudrions voir imposer fortement tout Français qui emploie à un titre quelconque un Allemand;

Surveiller étroitement les cent mille Allemands qui habitent la France;

Supprimer les admissions des Allemands dans nos hospices et hôpitaux, qui refusent la plupart du temps des Français faute de place.

## BULLETIN FINANCIER.

La physionomie générale du marché révèle l'inquiétude qu'apportent les difficultés financières du moment et la certitude de l'emprunt prochain; 3 0/0, 80.27; 4 1/2 0/0, 108.15.

L'action du Crédit Foncier se maintient aux environs de 4 25 f. Les obligations families par les des les chiefs de la certification de l'action de l'act

virons de 1,365. Les obligations foncières et com-munales ont un bon courant d'affaires qui justifie l'excellence de ces titres. Les Bons de 20 fr. de la Presse viennent d'être admis à la cote de la

La Sociélé Générale est toujours très ferme à 455. A ce prix les demandes sont assez nombreuses sur le cours du comptant.

La Banque d'Escompte est demandée à 458, il faut s'attendre à une cote plus élevée sur des titres qui ont une marge aussi large pour la hausse.

Les Dépôts et Comptes Courants sont très bien tenus à 600 et commencent à regagner la différence du coupon détaché le 1º mai

Les actions du Patrimoine sont très recherchées 70 fr. Cette compagnie est en pleine prospérité et son système d'assurance complémentaire contre les risques de guerre a donné à son chiffre d'affaires un développement considérable.
Les Polices A B de l'Assurance Financière comp-

tent parmi les valeurs dignes de composer un porteuille sérieux. Les capitaux de l'épargne s'y emploient en raison des garanties de premier ordre qui leur sont données jointes à un intérêt annuel

L'action de Panama est très recherchée à 405, les grandes compagnies maritimes se sont déjà assuré les services réguliers de transit en vue de l'ouverture prochaine du canal.

Le marché des chemios de fer est sans grandes variations; les obligations sont très fermes.

La Banque Ottomane ne se relève pas de sa débacle d'hier où elle a perdu 8 fr.

# CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

## Le Concours Musical

Les adhésions au concours de Saumur dépassent déjà la cinquantaine; en escomptant d'avance celles qui ne manqueront pas d'arriver d'ici le 20 courant, terme de réception, il est permis d'espérer un nombre fort respectable et très encourageant; c'est très beau pour un premier concours.

Nous venons de recevoir un projet de palmarès, nous ne pouvons que féliciter le comité de l'avoir rédigé si richement. En dehors des nombreux prix consistant en couronnes, palmes de vermeil, médailles d'or, de vermeil et d'argent pour les épreuves diverses, voici les prix spéciaux pour le concours d'honneur pour chacune des calégories: Orphéons, Harmonies, Fanfares:

4er groupe. — 4er prix, 500 fr. et médaille de vermeil.

2º prix, médaille d'or.

2º groupe. — 1ºr prix, 200 fr. et médaille

2º prix, 100 fr. et medaille vermeil.

3º groupe. — 4º prix, 450 fr. et médaille

2° prix, 50 fr. et médaille vermeil. (Le Monde Orphéonique.)

La semaine dernière, en donnant le total de la souscription qui était de 3,960 fr., nous ajoutions qu'en comprenant les palmes, couronnes et médailles offertes par les souscripteurs, on pouvait compter sur la somme de 4,000 fr. et plus; nos lecteurs auront bien compris que c'est 5,000 fr. que nous avions voulu dire.

Les adhésions des sociétés musicales, orphéons, harmonies et fanfares, peuvent encore être adressées à M. Perreau, secrétaire général du concours, à la Mairie de Saumur, jusqu'au 20 courant.

## LA MOBILISATION

Le projet de mobilisation dit que tous les réservistes disponibles et territoriaux de la

s'essaissa sur le fauteuil. Ses mains s'étaient jointes dans une attitude implorante; elle ne parlait plus, mais ce silence était plein d'éloquence. Henri ne pouvait délacher ses yeux de ces longues mains blanches qui, caressantes et légères, tant de fois avaient bouclé ses blonds cheveux d'enfant, de ces mains vaillantes et bienfaisantes qui, tout le long du jour, et si tard dans la nuit, avaient travaillé pour lui. Comment résister à ces mains jointes et tremblantes?

(A suivre.)

## Avis aux Propriétaires et Jardinier s

M. Douesnel, ÉPICERIE CENTRALE, Saumur, a mis en vente 500 Tortues terrestres aux prix de 0,75 c., 4 fr., 4 fr. 25 et 1 fr. 50, selon grosseur.

## BOURSE DE PARIS

DU 12 MAI 1887.

Rente 3 0/0		- 15			80	25	
Rente 3 0/0 amortissab	le	· W	1	Dim	83	60	
Rente 4 1/2		14			103	90	
Rente 4 1/2 (nouvelle)					108		
Obligations du Trésor.					514	ww	
						-	

région du corps d'armée où se fera l'essai seront convoqués :

Les réservistes et disponibles pour une période mexima de 12 jours;

Les territoriaux, pour une période maxi-

ma de 10 jours. Les chemins de fer de la région seront

réquisitionnés par l'autorité militaire, et les transports commerciaux subordonnés aux transports militaires, pendant une période qui durera environ 6 jours.

On lit dans le Gaulois:

« Contrairement à ce qui a été dit tout d'abord, le transport par voie ferrée des voyageurs sera suspendu complètement sur les points où se fera la concentration du corps d'armée mobilisé ; dans le reste de la région, il sera très restreint.

» Quant au trafic des marchandises, il subira de tels retards qu'on a renoncé à mobiliser un des corps du Sud-Ouest, pour ne pas entraver les relations quotidiennes avec

l'Espagne. »

## LES NOUVEAUX TARIFS DES CHEMINS DE FER

Le comité consultatif des chemins de fer, présidé par le ministre des travaux publics, vient, sur le rapport de M. Chauchat, d'adopter le nouveau tarif général et les tarifs spéciaux de petite vitesse de la Compagnia d'Orléans. Le comité procèdera bientôt à l'examen des propositions analogues des Compagnies de l'Ouest et du Midi.

#### L'IMPÔT SUR LES PIANOS

Encore un nouvel impôt!

M. Thévenet vient de saire distribuer des articles additionnels à la loi des finances ainsi conçus:

« Article premier. - A dater du 1º janvier 1888, les pianos destinés à un usage public ou privé seront soumis à une taxe unique et annuelle de 12 fr. chacun.

» Art. 2. - La taxe établie par l'article précédent sera doublée pour les contribuables qui auront fait une déclaration inexacte ou qui n'auront pas fait leur déclaration dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi, et, à l'avenir, avant le 31 janvier de chaque année. »

## Assemblée d'Allonnes

Après-demain dimanche, 45 mai, à l'occasion de l'Assemblée, la Fanfare d'Allonnes exécuters, à 5 heures du soir, sur la place de la Mairie, les morceaux suivants:

1º Les Volontaires, allégro (Routier).

2º La Croix d'honneur, ouverture (Bléger). Le Cœur et la Main, quadrille (Bléger).

La Source de la Seine, fantaisie [Ziégler].

5° Les Bebes, polka (X).

6º Le Brasseur de Preston, fantaisie (Hemmerlé).

7º Le Refrain des Montagnards, allégro (Mullot). Le soir, à 9 heures, Retraite aux flam-

beaux, at attent sent involved in xuned

BEAUFORT-EN-VALLEE. — Le dimanche 22 mai, jour de la fête patronale, aura lieu une grande cavalcade historique, composée de 200 personnages.

Le sujet représenté sera Louis XIII et le cardinal de Richelieu se rendant au siège de La Rochelle en juin 1627, et se divisere en 2 cortèges: celvi du duc d'Anjou allant à la rencontre de son frère, et celui du roi, accompagné de maréchaux, princes, ducs, seigneurs, pages, gardes, notables, arquebusiers, piquiers, chevaux-légers, etc.

La diversité et la beauté des costumes promettent un effet magnifique. Pendant tout le parcours, des quêtes se-

ront faites au profit des pauvres. Le soir, un grand seu d'artifice sera lire

sur les ruines du château

CHOLET. — Samedi dernier 7 mai, la musique du 77° a repris sa retraite en musique interrompue depuis longtemps. Aussi la population choletaise, heureuse d'avoir un moment de distraction, s'est-elle porté sur son passage et bon nombre d'habitants l'ont accompagnée dans tout son parcours.

## RENNES.

Le ministre de la guerre vient d'écrire su préfet d'Ille-et-Vilaine et au maire de Rennes que, conformément à l'engagement pris, il viendra présider le concours des sapeurspompiers qui aura lieu le 22 courant.

nos défailes m'a frappé au cœur. Non, je ne suis pas un ange de Dieu, comme vous le dites, parfois, dans l'aveuglement de votre tendresse. Je suis un homme, et cet homme a ressenti l'injure.

Son regard, son geste, le son de sa voix, tout vibrait et frémissait à l'unisson de son âme. Il se tenait debout, la tête droite, ses prunelles éclairées d'un courage viril. Quant à Madeleine, elle redisait toujours avec angoisso:

- Je t'en supplie, Henri, je t'en supplie, ne me quitte pas... Tu veux pertir, dis-tu; tu veux combattre... Tu oublies donc que tes mains consacreront un jour une sainte hostie? Ces mains-là ne peuvent donner la mort... Songe... songe à cela.

Et, soudainement, ses yeux prirent une expression égarée; elle semblait frappée d'une muette épouvante. Quel cauchemar alroce discernait sa prunelle dilatée? Elle voyait, sans doute, son fils mêlé à une scène terrible. Une bataille s'engageait, des balles el des obus siffisient, et, dans ce fraças et celle sumée, deux hommes, peut-être, seraient en présence. Un de ces hommes sersit le père, l'autre le fils. Et le fils viserait et frappereit d'une balle celui qui lui avait donné la vie; ou bien le père ferait couler le sang de son fils, et l'enfant, mortellement blessé, tomberait sur l'herbe de la prairie. L'horrible spectacle la terrifiait.

Puis, tout à coup, elle bondit vers son fils.

- Non, tu ne partiras pas, tu ne partiras pas! Elle courut à la porte et se mit à genoux.

- Si tu pars, tu passeras sur moi.

Henri, stupéfait, ne comprenait rien à cette exaliation.

Il voulut encore la calmer.

- Pourquoi vous effrayer? Qu'avez-vous à redouter? Dieu protège qui lui plaît. N'a-t-il pas des récompenses pour toutes les vertus, et pas une mère n'e eu votre dévouement. Puis, vous êtes charitable : la prière de ceux que vous aimez à secourir sera mon bouclier. Ah! vous n'avez pas mérité de châtiment.

Brusquement, elle lui plaça la main sur les lèvres pour arrêter l'éloge, ce cruel éloge qui lui entrait dans le cœur comme un fer rouge, cet éloge qui la terrifiait. Elle n'avait pas mérité de châtiment, elle qui était si coupable ! A sa terreur se joignait le dégoût de son mensonge. L'heure étail venue de parler, et, pourlant, sa langue s'y refusait. A l'univers, volontiers, en cet instant, elle eut crié: « J'ai menti. J'ai menti. Méprisezmoi. Vous ne me mépriserez jamais autant que je me méprise ». Oui, elle eut pu le crier à l'univers entier... mais le dire à son fils, perdre son estime, son amour! Noo, il y a des choses qui dépassent les forces humaines. Elle tremblait de tous ses membres. Elle fixait sur l'adolescent son ceil égaré. Il la releva. Elle se laissa faire el

M. le général Boulunger passera dans l'après-midi une revue des troupes de la

M. Develle, ministre de l'agriculture, se rendra également à Rennes dimanche 15

## LES FÈTES DE JEANNE D'ARC A ORLÉANS

Un temps magnifique a favorisé ; samedi et dimanche la célébration du 458° anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne

Samedi, à huit heures du soir, heure précise du jour mémorable où le fort des Tourelles tombait, en mai 1429, sous les efforts des Français, le corlège militaire réuni sur la place Saint-Charles s'ebranlait, pendant que le canon tennait et que toutes les cloches de la ville sonnaient à grandes volées. Ce cortège, composé des fanfares à cheval des 30° et 32° d'artillerie, d'un piquet de gendarmerie à cheval, du bataillon des sapeurs-pompiers et de sa musique, de détachements d'artillerie à pied, du 434° de ligne, avec les musiques de ce régiment et de l'Ecole d'artillerie, était éclairé par les vives lieurs des torches portées par des soldats et des artilleurs.

Il venait se ranger en carré devant la cathédrale, sur le parvis de laquelle apparaissaient bientôt Mer Coullié, évêque d'Orléans; Ms Perraud, évêque d'Aulun, et Ms Lelong, évêque de Nevers, suivis d'un nombreux clergé et des bannières des patrons et patronnes de Jeanne d'Arc. De son côté, M. le maire d'Orléans, entouré des adjoints et du Conseil municipal, précédé de l'étendard de Jeanne d'Arc et de la bannière de la Ville, venait de l'Hôtel-de-Ville pour remettre l'étendard de l'héroine entre les mains de l'évêque. A ce moment, une fusée éclatait dans les airs, et aussilôt les tours de la vieille basilique s'illuminaient comme par enchantement de seux de Bengale, qui en faisaient ressortir tous les détails architecturaux.

Après la remise de l'étendard, les évêques ont jeté sur la foule, pendant que les tambours battaient aux champs; les paroles sacrées de la bénédiction catholique.

Une brillante retraite aux flambeaux a terminé cette première journée.

Le lendemain dimanche, le canon tonnait dès le lever du jour; à dix heures, toutes les autorités civiles, judiciaires, administratives, militaires et un auditoire immense se pressaient autour de la chaire de la cathédrale pour entendre le magnifique panégyrique de Jeanne d'Arc par Mer Perraud, de l'Académie française.

Après le panégyrique, le cortège formé selon le programme a parcouru l'itinéraire

Mer Coullié, évêque d'Orléans, portait la croix sous un dais; il était précédé de Mar Laborde, évêque de Blois, et de Mer Lelong, évêque de Nevers.

Derrière lui venaient les fonctionnaires et corps invités, à la tête desquels M. le préfet du Loiret, M. le premier président, M. le général Biot, puis la cour et les tribunaux, un nombreux état-major et des députations de toutes les administrations.

M. le maire d'Orléans, ses adjoints et le Conseil municipal se trouvaient, dans le cortège, immédiatement avant le clergé des douze paroisses de la ville.

Dans l'après-midi, la foule s'est portée vers les diverses réjouissances publiques.

Le soir, un seu d'artifice, de brillantes illuminations et une retraite aux flambeaux ont heureusement clôturé une des plus belles fêtes de Jeanne d'Arc qu'Orléans ait eues depuis longlemps. colung of lunes.

#### Le Volapük

- A LOLER DE S L'examen pour l'obtention du diplôme de spodal Volapükik, aura lieu à Saumur en même temps que dans tous les grands centres de France et d'Amérique, le dimanche 22 mai pro-

Pour tous renseignements, s'adresser à M. S. Pinon, membre de l'Association française pour la propagation du Volapük, 49, rue d'Orléans, à Saumur.

## noileon TRIBUNAUX santil al

in the case as in the

#### INDEMNITÉS DE SINISTRES

L'incendie du quai de la Fosse a occupé, lundi, l'audience du Tribunal civil de Nan-

Mile Blanchard n'ayant pu obtenir de la Compagnie d'assurances l'Aigle, le paiement de la somme de 16,000 fr. pour laquelle elle était assurée et dont elle a payé la prime pendant 10 ans, avail confié à M° Rathouis le soin de désendre ses intérêts.

La Compagnie l'Aigle était défendue par Me Bonnet, du barreau de Paris.

Les conclusions de la Compagnie demandaient la déchéance de M" Blanchard, sous prétexte qu'elle à exagéré ses pertes et détourné des objets mobiliers.

Me Rathouis a combattu cette prétention. Les Compagnies envoient des courtiers qui sont les premiers a exagérer la valeur des objets à assurer. Ce sont eux qui font l'évaluation, même approximative, et quand il s'agit de payer, les Compagnies offrent des sommes dérisoires.

Dans l'incendie du quai de la Fosse, un locataire assuré pour 18,000 fr. a reçu 4,000 fr.; un autre, assuré pour 12,000 fr., a recu 2,500 fr.

Les Compagnies, ajoute Me Rathouis, font une triste besogne; après avoir touché des primes pour le chiffre assuré, elles contestent ce chiffre après le sinistre.

Il demande au Tribunal de condamner la Compagnie l'Aigle au paiement de la somme de 16,000 fr.

M' Bonnet soutient les conclusions de la Compagnie et demande au Tribunal de prononcer la déchéance de Mª Blanchard.

Le Tribunal repousse les fins de non recevoir de la Compagnie l'Aigle, mais il réduit à 4,600 fr., chiffre fixé par le tiers expert, la somme qu'elle devra payer.

## FAITS DIVERS

Une rencontre, qui a failli devenir tragique, a eu lieu, lundi dernier, entre deux lieutenants du 20° dregons, MM. M. D. et de P. d'A., dans les bois de La Bastide, aux environs de Limoges.

M. M. D. a recu un coup d'épée qui a atteint le poumon, tandis que son adversaire était atteint au sternum avec tant de violence, que l'épée s'est repliée.

L'état de M. M. D. ne paraît pas grave, s'il ne survient pas de complication;

Cause de la rencontre : une discussion sur le service en campagne.

Lundi dernier, à Augoulême, M. de Laminière, lieutenant au 47° chasseurs, montait son cheval Carillon dans la course des gentlemen. Au saut d'un obstacle, le cavalier et le cheval firent une culbute terrible.

M. de Laminière, relevé sans connaissance, sut transporté à l'hôtel de France. Son état inspire de sérieuses inquiétudes ; en outre d'une commotion cérébrale éprouvée dans la chute, le sympathique officier a été gravement contusionné sur différentes parties du corps.

D'après les derniers renseignements, M. de Laminière a eu quelques mouvements, mais les yeux restaient toujours fermés et le jeune officier était dans un état complet de prostration. On espère le sauver, cependant.

## CONSEILS ET RECETTES.

LES HANNETONS. — Voici, pour les communes où l'on ne sait comment se débarrasser des hannetons, l'indication des procédés employés à Beaumont (Sarthe):

On détruit considérablement de ces insectes dans le canton, principalement sur le territoire de Beaumout même, où l'on s'occupe sérieusement de leur massacre. Tout le monde s'y prête. On a installé quatre gran-des chaudières pour jeter les hannetons dans l'eau bouillante. Un comité est installé auprès de chaque chaudière pour la réception des insectes et pour rémunérer immédiatement les personnes qui les ont recueillis.

### LES CRIS AU THEATRE

Tout se modernise, - voilà encore une modifi-cation apportée au traditionnel cri des garçons limonadiers qui se promènent pendant l'entr'acte dans les salles de spectacle.

C'est au théâtre de la Renaissance, à Nantes, que nous l'avons entendu pour la première fois. Portant son panier, un garçon se promenant dans les fauteuils en criant : « Orgeat, limonade, oranges, pastilles de menthe.... pastilles Géraudel! »

Et ma foi on en prenaît, car on tousse ferme au théâtre, et les Pastilles Géraudel sont naturellement indispensables à la sortie pour se préserver les bronches de la transition du chaud au froid. Voilà une concurrence que u'avaient certes pas

prévue MM. les pharmaciens. On trouve les Pastilles Géraudel à Saumur, chez MM. Normandine, Gablin, Ernoul, D'huy,

La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni frais.

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein Sénat : « A quoi bon les drogues ? n'avions nous pas la délicieuse Farine de Santé REVALESCRIPTE : REVALESCIERE Du BARRY, qui guérit de tous les maux ? » En effet, la Revalescière a produit des cures merveilleuses; en parcourant les milliers de certificats de malades reconcaissants sauves de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres, ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Niceleu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur le Pape Pie IX, de S pereur Nicolas de Russie, du célèbre Professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrha sur la vessie, et ajoutant : « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerés, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la Revalescière Du Barry, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire infail-

M. le curé Comparet dit: « Dieu soit béni? La REVALESCIÈRE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomic et des nerfs, avec flèvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit : « La REVALES-CIÈRE m'a gueri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'aprétit, irrégularité des fonc-tions et névralgie chronique à la tête; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé gratis, sur de-mande, par la Maison Du Barry et Cio, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la Revalescière en boîtes de : 2 fr. 25 ; 4 fr. ; 7 fr. ; 2 kil. 1/2. 16 fr. ; 6 kil., 36 fr., franco, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants des leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès, aussi « La Revalescière Cho-colatée. » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agi-tées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr.

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôts dans cette ville: à Saumur, MM. Common, 23, rue Saint-Jean; Russon, épicier.

## Théâtre de Saumur

SAMEDI 14 mai 1887, Tournées Frédéric ACHARD M. LACLAINDIÈRE, administrateur.

## UNE SEULE REPRÉSENTATION

AVEC LE CONCOURS DE M. LACLAINDIÈRE, de l'Ambigu; M. A. VEUIL-LET, de la Gaîté; Mºº BERTHE BAYEN, du Vaudeville; M. PONSI, de la Gaîté; M¹¹º E MMA VILLARS, des Variétés; M. GUESCHET, des Bouffes-Parisiens,

Du grand succès du Gymnase

## LA COMTESSE SARAH

Pièce en 5 acles, de M. Georges OHNET, auteur du Maître de Forges.

DISTRIBUTION: Général de Ganalheilles..... MM. Laclaindière. A. Veuillet. Gueschet. Pierre Séverac..... Léopold Frossard..... Colonel Merlot..... Ponsi. Hector de Pompéran..... Le Gallo. Jean ...... Adrien. Miss Sarah O'Donnor..... Mi<sup>mes</sup> Berthe Bayen Adrien. Emma Villars Blanche de Cygne..... Madeleine Merlot..... Zoé de Pompéran.... Alice Réal.

Vu l'importance de l'ouvrage, il sera joué seul. La location est ouverte chez M. Courant, rue de

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE RETOUR DU MARIN

Le brave marin fut aussitôt mis au courant de la vive mésintelligence que chaque jour voyait s'envenimer davantage entre l'oncle de Claude et la cabaretière, son active concurrente.

- Bâbords de sabords ! Jean La Boussole ou Maigrefoc, si ce n'est Grande-Misaine, m'avaient touché quelques mots d'une brouille extravagante. Question d'intérêts commerciaux ; peut-être aussi de vanités blessées. Eh bien ! raison de plus pour tenter l'œuvre, effectivement disficile, d'une réconciliation qui pourtant est indispensable.

- Oh! oui ! répétait Suzanne avec tristesse, indispensable, mais bien difficile!

- Tant mieux! tant mieux | belle occasion de me couvrir de gloire.

Le ton badin de cette réplique suffisait à peine pour calmer de graves appréhensions; imaginez ce qu'elles devinrent, lorsque retentirent les échos d'une altercation violente, la seconde en un seul jour, ayant pour acteurs la vindicative Catherine Lambert et le rencunier individu qui lui faisait un crime de son industrie.

- Oh! gémirent ensemble Suzanne et Claude. C'était à croire, en effet, que les deux ennemis allaient se dévorer, tellement ils étaient exaspérés, tellement ils prodiguaient les gestes menaçants et les expressions malsonnantes.

La nouvelle prise de bec était fortuite. Chacun des adversaires eut préféré, en ce moment, ne pas rencontrer l'autre. Ils avaient fait un bout de toilette avec l'évidente intention de s'absenter. La fatalité les mit en présence. De la, pour un motif bien connu d'eux et que nous saurons bientôt, un surcroît de fureur inexprimable.

Eh! réclama notre mario, tandis que ses protégés demeuraient à l'écart, dites-moi donc, s'il vous plaît, monsieur et mademe, quelle mou-

che vous pique si fort. Ils faisaicat mine de tourner casaque.

- Un instant ! reprit Gaspard, prompt à leur barrer le passage, nous avons à parlementer tous

- Je n'ai pas le temps !

- Moi non plus! Interrogés sur le but qui les attirait dehors :

Guillaume et Catherine, avec d'incessants efforts

- La justice de paix ! vociférèrent à l'unisson inutiles pour se dégager des doigts qui les rete- Pourquoi faire?

- Porter plainte contre cette intrigante, annonça le premier.

- Intenter, s'il le faut, un procès à ce gueux, ajoutait la seconde.

- Qu'avez-vous à vous reprocher? poursuivit l'interrogateur.

- La coquine accapare les provisions alimentaires; n'est-ce pas une horreur? une abomina-

- Le scélérat oublie de vous dire qu'il vient d'acheter vingt-cinq barriques à mes fournisseurs, hors d'état ainsi de rien me livrer avant la récolte prochaine. Voilà, je crois, une conduite qui passe toutes les bornes ? demandait la cabaretiere.

- Il n'y a pas moyen de s'entendre?

- Oui, à force de crier! ricanait Guillaume

Catherine continua:

- Ne me retenez plus, Gaspard; je veux arracher les yeux à ce brigand !

Claude et Suzanne se désolaient.

Arrivée à ce degré, la dispute était effrayante. Craignant de l'envenimer, ils ne soufflaient mot, évitant avec plus de soin encore d'éveiller l'attention des maîtres de leur destinée.

Pour notre marin, déclarons-le sincèrement, il était perplexe.

Outre qu'il avait à maintenir deux enragés, son esprit était à la torture, en vue, on s'en souvient, de faire immédiatement disparaître une abominable discorde, laquelle prenait au contraire des proportions colossales.

Il maudissait l'impuissance de son imagination. Il se fût volontiers arraché les cheveux et la

- Que faire? que faire? ne cessait-il de répéter en lui-même.

Tout à coup, changement complet de physionomie. Un radieux sourire fit comprendre qu'il avait enfin trouvé ce qu'il sollicitait avec tent de persévérance et d'ardeur.

(A suivre.)

ALFRED SEGUIN.

Eviter les contrefaçons CHOCOLAT

MENIER

Exiger le véritable nom

Etudes de M° CHARLES THEOPHILE BEAUREPAIRE, avoué-licenciè près le Tribunal civil de Saumur, demeurant rue Cendrière, nº 12,

et 1º Mº BRAC, notaire à Saumur,

2º Mº ROGERON, notaire à Beaufort-en-Vallee.

SUR LICITATION

Aux enchères publiques, DE :

# I. Deux Maisons

Situées à Saumur, rue d'Orléans et rue Dacier,

## II. UNE MAISON

Située à Beaufort en-Vallée, place des Halles,

## III. Diverses pièces de TERRE et VIGNES

filtuées commune de Beauforten-Vallée.

Dépendant de la communauté ayant eu cours entre les époux Ouvrand-DUBLINEAU et de la succession de M. OUVRARD.

Les ADJUDICATIONS auront lieu:

4° à Saumur, le dimanche 5 juin 1887, à une heure, en l'étude et par le ministère de M. BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, pour les maisons situées à Saumur;

2º à Beaufort-en-Vallée, le demanche 12 juin 1887, à une heure, en l'étude et par le ministère de M° ROGERON, notaire à Beaufort-en-Vallée, pour les immeubles situés à Beaufort.

On fait savoir:

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de Saumur, le trente avril mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré; Et à la requête de M<sup>me</sup> Léonie-

Apolline Dublineau, propriétaire, veuve de M. Leuis-Joachim Ouvrard, demeurent à Saumur, pour suivant, ayant pour avoué constitué Mo Brau-REPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, nº 12;

En présence ou eux dûment appelés de : 1º M. Jean-Léon Piètre, représentant de commerce, demeurant à Saumur, rue Beaurepaire, au nom et comme luteur naturel et légal de son fils mineur André-Gabriel-Alexandre Piètre, issu de son mariage avec Mme Adèle-Marie Ouvrard, sa femme décédée; défendeur, ayant pour avoué constitué Mo LE RAY, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demourant dite ville

2º M. Jules-Victor Mesme, negociant, demeurant à Saumur, rue d'Orléans, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Piètre, sus-nommé; Il sera procédé:

1. A Saumur, le dimanche cinq juin mil huit cent quatre-vingt-sept, à une heure, en l'étude et par le mi-nistère de M'Brac, notaire à Saumur, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, situés à Saumur.

## DESIGNATION

## Maisons situées à Saumur.

1er Lor.

Une grande maison, à Saumur, à l'angle de la rue d'Orléans et de la rue Dacier, siège de l'Epicerie Pari-

Cette maison est composée comme il suit:

Au rez-de-chaussée, un grand magasin sur les deux rues, arrière magasin sur le rue Dacier, petite salle à manger, cuisine sur une petite cour dans laquelle sont des lieux d'aisances.

Au premier étage, auquel on accède par la rue Dacier:

Deux chambres à cheminée avec balcon sur la rue d'Orléans, pièce froide sur la rue Dacier;

Vestibule à gauche duquel se trouvent une cuisine et un cabinet;
Et à droite deux chambres à feu et one froide, éclairées sur la rue Dacier.

Au deuxième étage, même distrinution:

Trois greniers au-dessus, chambres de bonnes et de garçons;

Quatre belles caves voutées et trois

Caveaux sous la maison.

Cet immeuble, entièrement construit à neuf il y a environ vingt-deux ans, joint au nord M. Foucher, propriétaire de la maison Bloudeau, au midi la rue Dacier, au levant les dépendances de l'Hôtel de la Paix, et par la petite cour M. Foucher, et au couchent la rocc d'Orléane. couchant la rue d'Orléans.

Revenu actuel deux mille deux cent cinquante francs porté, à partir du vingt-quatrejuin mil buit cent quatre-vingt-treize, par bail authentique expirant en mil neuf cent deux, à 2,500

Mise à prix..... 36,000 fr. 2º LOT.

Une maison, sise à Saumur, rue d'Orléans, n° 44, occupée par la bou-langerie Pleuvry, construite en mil buil cent soixante-quinze et composée comme suil :

Au rez-de-chaussée, un magasin, un petit salon parqueté, un corridor donnant sur la rue d'Orléans, derrière le magasin; une boulangerie, une cuisine, cour, pompe, lieux d'ai-sances, cave en soubassement dans toute l'étendue de la maison divisée en trois parties.

Au premier étage, deux chambres à feu parquetées et à balcon sur la rue, cabinet derrière, autre chambre à coucher et chambre de bonne sur la

Au deuxième élage, servant actuel-lement de grands greniers à farine et chambre sur la cour.

Cette maison joint au nord le café de la Poste, au midi la maison Milon. au levant la rue, au couchant M. Ri-

Cette maison est louée pour douze ans, du vingl-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-six, à M. et M. Pleuvry, moyennant 1,200 francs.

## Mise à prix..... 18,000 fr. Immeubles situés à Beaufort

L'adjudication aura lieu le dimanche douze juin mil huit cent quatrevingt-sept, à une heure, en l'étude et par le ministère de Me ROGEBON, notaire à Beaufort-en-Vallée.

3. Lor.

Una maison, actuellement occupée par M. Maillard, aubergiste, sise ville de Beaufort, place des Halles, com-

Au rez-de-chaussée, une chambre froide, deux chambres à feu dont une servant de cuisine;

Au premier étage, trois chambres, grenier sur le tout; Cave sous les bâtiments;

Pails et cour commune avec M-veuve Joreau et Mm. veuve Jamineau. sortie de la cour sur la rue des Palis. portail commun avec les sus-nom-

Ecurie avec grenier au dessus, grange à côté;

A la suite, deux chambres basses à feu et une chambre haute aussi à feu, grenier dessus;

En face, grange, écurie, lieux d'aisances avec greaier sur le tout, buanderie et deux hangars y attenant;

Terrain et jardin avec sortie sur la rue Fautras.

Revenu, par bail authentique, 550 francs.

Mise à prix..... 7.200 fr. 4º Lot.

Trente-deux ares soixante-un centiares de vigne, compris sous les numeros 769 et 770, section A et partie du numéro 751, joignant au nord Belmons, à l'est le cinquième lot, au sud Métivier et à l'ouest Besnard.

Sur la mise à prix de.. 1.440 fr.

5. Lot. Vingt-sept ares quatre-vingt-sept centiares de vigne, compris sous partie du n° 751, section A, joignant au nord Vezin, à l'est le 6° lot, au sud Vezin et à l'ouest le 4° iot, avec un droit de passage en tout temps et en toute saison avec charrette sur le champ voisin appartenant à Vezin, grevé d'un droit de passage pour rendre aux 6° el 7° lois.

Sur la mise à prix de.. 1.170 fr. 6º LOT.

Trente - six ares cinquante -deux centiares de vigne, compris sous partie du nº 751, joignant au nord Vezin, à l'est le 7º lot, au midi Vezin, à l'ouest le 5° lot, grevé d'un droit de passage pour aller au 7° lot. Sur la mise à prix de. 1.530 fr.

7e LOT. Trente-six ares quarante-six centiares de vigne, compris sous partie du nº 751, section A, joignant au nord Loiron-Maillet, à l'est Gangain-Liva-che, au sud Gaugain-Livache et Lizé, à l'ouest le 6º lot.

Sur la mise à prix de. . 1.530 fr.

Total des mises à prix des quatre derniers lots..... 5.670 fr.

Avec faculté de réunir en un seul lot les quatre derniers.

S'adresser, pour les renseigne-

4° A Mº BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, poursuivant la vente; 2º A Mº Brac, notaire à Saumur;

3° A M° Rogeron, notaire à Beaufort.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

BEAUREPAIRE.

Étude de M. FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, nº 44.

## Séparation de Biens.

D'un jugement sendu par défaut, par le Tribanal civil de Saumor, le trente avril mil huit cent quatre-vingt-

sept, enregistré et signifié; Il appert que M. Eléontine-Céles-tine Graindor, sans profession, épouse de M. Pierre - Isaac Larchevêque, agent d'affaires, avec lequel elle de-meure à Saumur, rue de l'Ermitage,

Ayant pour avoué constitué M. Félix Coquebert De Neuville, docteur en droit, avoué prés le Tribupal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue

du Temple, n° 12,

A obtenu sa séparation de biens contre ledit M. Larchevêque, son mari, sus-nommé.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le douze mai mil huit cent quatre-vingt-sept. F. COQUEBERT DR NEUVILLE.

Etude de Me LE BARON, notaire

A VENDRE A L'ANIABLE

à Saumur.

Ensemble ou par lots,

# Belle Propriété

DE RAPPORT & D'AGRÉMENT Située à Panvigne, commune de Villebernier,

Comprenant: une maison d'habilation, avec vastes servitudes et jardins entourés de murs, et une ferme, le tout contenant 9 hectares 50 ares

S'adresser à Me Le Baron, notaire.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

#### UNE MAISON

Située rue d'Alsace. S'adresser à M. BESNARD-NEUSTEDT. (253)

E O U E E Pour la Saint-Jean prochaine

# GRANDE MAISON

Pour le Commerce Rue de la Petite-Bilange, nº 10.

S'adresser à M. DELAMARE, négociant.

ALOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

## MAISON

Occupée par la Conservation des Hypothèques, 10, rue Cendrière,

Composée de : cuisine, office, salle à manger, galerie vitrée à côté, salon; Premier étage, cinq pièces à feu, cabinets de toilette, lieux à l'anglaise, chambres de domestiques, grenier;

Remise et écurie à deux chevaux. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, 12, rue Cendrière.

A LOUER DE SUITE

## UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Abreuvoir, nº 14. S'adresser, pour traiter, à M. Loi-seleur-Belanger, ou à Mª Gautier, notaire.

A CÉDER DE SUITE Pour cause de santé,

## Un Magasin de Lingerie Et Confection

Situé au centre du commerce.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE Dans le côteau, à 1 kilomètre de la ville,

CLOS DE VIGNE En plein rapport

Avec maisonnette neuve, caves et pressoir. S'adresser au bureau du journal.

PAONS A VENDRE

S'adresser à Mme DENIEAU, à Al-

IMPRIMERIE PAUL GODET

AVENDRE

# ROGNURES

Pour emballages, Blanches ou de couleur.

## VENDRE

Joli CHEVAL BAI, demi-sang, 6 ans, très-belies allures, se monte et s'attelle bien.

S'adresser à M. Richard, vélérinaire. na 1970 1 1 1 1 1 (326)

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU 22, rue Fardeau, Saumur.

# A WOMB B

Au comptant, ding a

Fûts à retourner dans le mois, VIN DE CORINTHE, blanc. 50 fr. VIN ROUGE COUPÉ..... 65 fr.

Nota. - Les vins blancs pèsent de 7 à 8° et les vins rouges de 9 à 10°. Les maîtres d'uôtels, cafetiers et débitants paient à 60 jours. (262)

# Le Petit Moniteur

DU JOUR Est en vente tous les matins à 7 heures 10, rue du Portail-Louis, 10

Chez M. P. VINCENT Seul dépositaire pour Saumur.

On trouve dans ce magasin tous les journaux de Paris et du département de Maine-et-Loire.

M. BRILLATZ, pharmacien, rue Nationale, demande pour la Saint-Jean un garçon de 13 à 16 ans ayant de bonnes références. (330)

# FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

SPECIALITÉ DE SALLES A MANGER

## HARDY

LEVEE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

SALLE A MANGER | SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes torses ou autres. Table à rallonges, patins chimères, 12 couverts, 6 chaises, au choix... 375 fr. net.

Buffet à crédence, vaisselier avec vitraux de couleur et ferrures nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr. chimères, 12 couverts, 6 chaises, au choix... 575 fr. net.

La même avec buffet grande taille..... 440 fr. net.

RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES

Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, biblio-

thèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc. Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

Chirurgien - Dentiste

QUAI DE LIMOGE

Extraction, Aurification-Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 -, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A Saumur, chez MM. Georges DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle.

SEILE ES